

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_102

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU PÔLE BOIS

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	6	4	43

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL donne procuration à Madame Sarah SALAH-ALY, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_102

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU PÔLE BOIS

Le résultat comptable au 31/12/2025 du budget annexe du Pôle Bois s'élève à **(+) 761 465,15 €** toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur.

Aucun reste à réaliser n'a été constaté sur l'exercice écoulé.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : **(+) 1 125 839,48 €**
- Section d'investissement : **(-) 364 374,33 €**

Ces résultats se décomposent de la manière suivante :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	2 423 647,72	569 853,84	23,51%
Recettes	2 423 647,72	1 331 318,99	54,93%
Résultat de l'exercice		761 465,15	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	1 858 196,72	168 951,68	9,09%
Recettes	1 858 196,72	492 344,44	26,50%
Résultat de l'exercice		323 392,76	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		802 446,72	
Résultat de clôture (A)		1 125 839,48	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	565 451,00	168 951,16	29,88%
Recettes	565 451,00	36 527,83	6,46%
Résultat de l'exercice		-132 423,33	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		-231 951,00	
Résultat de clôture (B)		-364 374,33	

Résultat global de clôture (A+B)		761 465,15	
---	--	-------------------	--

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Des dépenses réelles ont été réalisées (ch.011/ 169 951,68 €) pour les travaux relatifs à la création d'une voie de desserte à deux nouvelles parcelles à commercialiser sur la zone.

Les recettes réelles concernent :

- une subvention de la DETR pour les travaux d'aménagement d'une servitude de passage avec la viabilisation de parcelles encaissée à hauteur de 111 940,20 € (ch. 74),
- des indemnités dans le cadre d'un contentieux à hauteur de 121 220,46 € (ch.75),
- les loyers des baux à construction encaissés à hauteur de 89 021,06 € (ch. 75).

Enfin, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 a été repris en recettes de la section de fonctionnement (compte 002) à hauteur de 802 446,72 €.

En ce qui concerne la section d'investissement :

Les recettes réelles concernent les surloyers encaissés par la CIREST en 2025, soit 36 527,83 €. Ces surloyers permettent aux locataires d'un bail à construction de devenir propriétaires du foncier à la fin du bail.

Le déficit d'investissement de l'exercice 2024 de (-) 231 951,00 € a été repris en dépenses d'investissement (compte 001).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président pour le débat et l'arrêt du compte administratif et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

**Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 39 « Pour »,
1 « abstension »
3 « contres »**

- **D'ADOPTER**, le compte administratif 2025 du budget annexe de la ZI3 Bras Fusil dite Pôle Bois, conformément au document comptable joint en annexe.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**



Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23/06/2026

ID : 974-249740093-20260610-2026_C_102-DE



Joé BEDIER